Préavis n°22-2026 au Conseil intercommunal de l'ASICE

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- (deux cent mille francs) pour la mise en conformité du chauffage du Collège de La Combe

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Délégué·e·s,

Le Comité de direction (CODIR) de l'ASICE a le plaisir de soumettre à votre approbation le préavis n°22-2026 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- (deux cent mille francs) pour financer la mise en conformité du chauffage du Collège de La Combe à Cugy.

1. Contexte

Depuis sa construction en 2008, le Collège de La Combe est chauffé par une chaudière à bois de 180 kW alimentée en plaquettes forestières. En cas de besoin, une chaudière à gaz assure l'appoint lors des pics de consommation. Grâce à un réseau de conduites à distance, cette installation fournit également la chaleur à la salle de gymnastique de la Chavanne, au Collège de la Chavanne, au Motty ainsi qu'au Centre de vie enfantine de Cugy.

En 2018, à la suite d'un contrôle, la Direction générale de l'environnement (DGE) a transmis un rapport indiquant un dépassement des normes d'émissions de polluants atmosphériques par la chaudière à bois. L'installation a alors été déclarée non conforme aux valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair), avec un délai d'assainissement fixé au 31.12.2022.

En parallèle des mesures urgentes prises pour protéger la santé des employés (déplacement du bureau du concierge), le CODIR de l'ASICE a mandaté un bureau spécialisé dans les techniques du bâtiment, l'énergie et la durabilité pour étudier des solutions d'assainissement du chauffage. Dans un rapport rendu en 2021, celle-ci a proposé l'installation d'un électrofiltre à particules fines en sortie de chaudière afin de réduire les émissions de poussières. Toutefois, le rapport précisait que la pose du filtre ne suffirait pas à elle seule à corriger les niveaux anormalement élevés relevés lors du contrôle de la DGE. Une analyse approfondie a donc été menée et plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés, notamment des grilles obstruées et des pierres de voûte dégradées. A la suite de l'identification de ces anomalies, diverses interventions ont ensuite été réalisées, incluant le remplacement de pièces et un entretien complet de la chaudière.

Un nouveau test de combustion a alors confirmé qu'avec l'installation d'un électrofiltre, les valeurs limites imposées par le chiffre 525 de l'OPair (« *Exigences applicables aux systèmes de captage des poussières* ») pourraient être respectées.

Le rapport rappelait également l'exigence du chiffre 523, al. 2 de l'OPair (« *Exigences spéciales relatives aux chaudières* »), imposant la présence d'un accumulateur de chaleur d'un volume de 25 l/kW.

Après une étude technique approfondie menée en 2025, les conclusions de l'analyse concluent que les installations existantes et les températures requises dans les conduites à distance des différents bâtiments ne sont pas adaptées au fonctionnement d'une pompe à chaleur. Par ailleurs, la puissance de chauffage du Collège de La Combe est suffisante pour couvrir les besoins du nouveau bâtiment. Ces éléments confirment la pertinence d'assainir l'installation existante afin de pouvoir la maintenir en service durablement.

Entre-temps, le délai d'assainissement a été prolongé à plusieurs reprises. Le projet de mise en conformité ayant été communiqué à la DGE, le délai actuel a été fixé au 31.10.2026.

2. Objet du préavis

Le présent préavis vise à obtenir un crédit d'investissement de CHF 200'000 CHF afin de mettre en conformité le chauffage du collège de La Combe et de répondre aux normes fédérales fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et, ainsi, de garantir la poursuite de l'exploitation de la chaudière à bois du Collège de La Combe. Le projet prévoit l'installation d'un filtre à particules ainsi que d'accumulateurs de chaleur dans le sous-sol du bâtiment.

Pour permettre l'installation du filtre et des accumulateurs, l'aménagement d'un local adjacent à la chaufferie est nécessaire. Celui-ci devra être adapté, notamment par le déplacement de la porte coupe-feu et la modification de la paroi afin de satisfaire aux exigences en matière de protection incendie.

En concertation avec les mandataires, il a également été décidé d'installer un chauffe-eau électrique, destinée à optimiser les phases de démarrage de la chaudière à bois. L'objectif est d'éviter de solliciter cette dernière lorsque la demande en chaleur est faible, particulièrement lors des périodes où les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du Collège de La Combe produisent une quantité importante d'électricité. En effet, les démarrages fréquents et de courte durée d'une chaudière à bois ne sont pas recommandés et sont peu efficaces.

L'installation d'accumulateurs, en plus de répondre aux exigences cantonales, permettra également d'optimiser la production d'eau chaude et d'éviter les cycles courts d'allumage et d'extinction de la chaudière à chaque nouvelle demande. Une quantité plus importante d'eau pourra ainsi être chauffée en une seule fois, puis stockée, avant qu'un nouveau cycle de production ne soit nécessaire. Cette approche améliore l'efficacité globale de l'installation et réduit l'usure prématurée des équipements.

Pour finir, l'intégration d'un système MCR (mesure, commande et régulation) permettra d'automatiser et d'optimiser la gestion entre les différents modes de production (chaudière à bois, chaudière à gaz et chauffe-eau électrique) afin d'assurer le fonctionnement le plus efficace.

3. Coût des travaux

Plusieurs offres ont été sollicitées auprès de différentes entreprises, le meilleur rapport qualité-prix ayant été retenu.

Sur la base des offres sélectionnées, les travaux sont estimés à CHF 200'000 CHF (TTC) pour l'ensemble du projet. Ce montant se répartit comme suit :

Poste	Montant TTC
Fourniture filtre et accumulateurs	CHF 133'000.-
Fourniture système Mesure-Commandes-Régulation (MCR)	CHF 28'000.-
Fourniture chaudière électrique en appoint	CHF 7'000.-
Travaux de menuiserie	CHF 1'000.-
Travaux de maçonnerie	CHF 9'000.-
Travaux d'électricité	CHF 5'000.-
Divers et imprévus	CHF 17'000.-
TOTAL	**CHF 200'000.-**

4. Incidence financière

Le coût du projet, d'un montant de CHF 200'000.- divers et imprévus compris, sera amorti sur une durée de 15 ans, avec un financement assuré par les liquidités ou l'emprunt.

Les charges liées à l'investissement global du projet qui grèveront le budget dès 2027 sont ainsi estimées comme suit :

TOTAL DES COUTS DU PROJET	**CHF 200'000.-**
Amortissement annuel de l'investissement	CHF 13'300.-
Intérêt moyen annuel estimé à 2.0%	CHF 2'000.-
Charges annuelles moyennes au budget	**CHF 15'300.-**

A noter que conformément aux règles en vigueur avec le modèle comptable harmonisé MCH2, les durées d'amortissement sont fixes et ne sont plus soumises au vote du législatif.

5. Calendrier des travaux

Afin d'éviter toute incidence sur le chauffage du bâtiment et de ne pas perturber l'enseignement, le chantier est prévu durant les vacances scolaires 2026. Certaines interventions préparatoires (aménagement du local, déplacement de la porte coupe-feu, etc.) pourraient toutefois être réalisées en amont, pour autant qu'elles n'affectent pas le fonctionnement du site.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégué·e·s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le Préavis n°22-2026 du 28 janvier 2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement relatif à la mise en conformité du chauffage de La Combe ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil intercommunal de l'ASICE décide

- d'accorder au Comité de direction de l'ASICE un crédit d'investissement de CHF 200'000.- TTC (deux cent dix mille francs) pour la mise en conformité du chauffage du Collège de La Combe ;
- d'autoriser le Comité de direction à financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 28 janvier 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal de l'ASICE.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La Présidente	Le Responsable administratif
F. Roth	M. Burkhart

Municipal en charge du dossier : Emmanuel Lehnherr